

~~ **PLATEAU REGIONAL U13** ~~

Date : Samedi 31 août 2024

RDV : 12h00 précises sur le site

Lieu : DIJON (Astragale - site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté)

Adversaires : clubs burgo-comtois

* CA Pontarlier

* Jura Sud Foot

* ASPTT Dijon

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Rencontres :

* 3 matchs par équipe

* 1er match : 13h00

Convocations : 12 joueurs

Short - Maillot - Chaussettes mis à disposition

Dislocation : 17h00

	<u>CLUB / ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	UCS COSNE	BASTOS	SIMAO	18/01/2012
2	UCS COSNE	BRYJA	NOHAN	28/06/2012
3	UCS COSNE	OUMANI	ZAKARIA	22/06/2012
4	UCS COSNE	PETIT	GABRIEL	06/02/2012
5	FC NEVERS	BALDE	ABDOULAYE	09/01/2012
6	AFGP 58	LE FUR	ELOUAN	17/11/2012
7	AFGP 58	ZAGBAYOU	DAGBO	20/10/2012
8	RCNCS	KIGANGA SIROKO	WARREN	13/02/2012
9	FC DECIZE	KAZMIERCZAK	MYLAN	03/06/2012
10	FC DECIZE	POYARD	LUCAS	06/06/2012
11	FC DECIZE	QUERCY	SASHA	15/10/2012
12	FC DECIZE	VALLET	NOAM	14/11/2012

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission Technique et Jeunes (section PPF).